



ACTUALITES RETRAITES NOVEMBRE 2023

ATTESTATION DE CESSATION DE COTISATIONS IRCANTEC

A compter de novembre 2023, il n'est plus nécessaire de compléter l'attestation de cessation de cotisations Ircantec lorsque qu'un agent relevant du régime général fait valoir ses droits à la retraite.

Les informations remontant depuis la DSN, elles seront automatiquement intégrées au CIR.
Aussi, il est indispensable de vérifier que la déclaration soit validée sans anomalie, et que la date de fin de contrat soit renseignée.

Pour vous accompagner, un [Guide des bonnes pratiques déclaratives en DSN](#) est à disposition des employeurs.

RETRAITE PROGRESSIVE POUR LES AGENTS CNRACL

La réforme des retraites du 14 avril 2023 a élargi l'accès au dispositif de départ en retraite progressive aux fonctionnaires CNRACL (décret d'application n° 2023-753 du 10 août 2023) pour les départs depuis le 1^{er} septembre 2023.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées prochainement dans une circulaire.

En attendant, la CNRACL travaille actuellement sur l'actualisation des outils (simulation, liquidation partielle de pension) afin de pouvoir traiter les demandes.

Les conditions d'éligibilité et règlementaire sur la retraite progressive sont consultable sur le site de la CNRACL : [Retraite progressive](#).

